Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260321-20260330-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 Mars à 11:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JEULAND Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2026.

Présents : M. JEULAND Philippe, Maire, M. DAVENEL Dominique, M. BOURGES Benoît, M. FAUVEL Marc, M. MESTRARD Emmanuel, Mme BRÉHAULT Estelle, Mme GAUDICHE Anne-Laure, Mme PANAGET Anne-Claude, Mme RAULT Catherine, Mme GASTINEL Pauline, M. RUEE Maxime, Mme VIAL Christine, M. DELAUNAY Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LERAY Stéphanie à M. FAUVEL Marc, M. LE FAOU Frédéric à M. JEULAND Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. BOURGES Benoît

2026-03-30 – Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Saint-Jean-Sur-Vilaine, un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/03/2026

Le Maire
Philippe JEULAND

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
BOURGES Benoît